

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**  
**ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE**

-----  
**Commune de L'HERMENAULT**

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14

**Procès Verbal**  
**du Conseil Municipal**  
**Séance du 1<sup>er</sup> Juin 2015**

L'an deux mil quinze, le premier juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 29 mai 2015

**Présents :**

Jean-Pierre ROUX, Patrice RABILLER, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Stéphane ROCHER, Michel COUMAILLEAU, Corinne JOLLY, Philippe TRILLAUD, Jessy VILLAUME, Christelle SUIRE, Pierre GROSZ, Francis BRIT, Marie-Josée BERGÉ, Dominique LE BARZIC,

**Secrétaire de séance :**

Patrice RABILLER

-----

**OBJET N° 143 : TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES**

Le Maire indique qu'il convient d'établir, par tirage au sort, la liste préparatoire des jurés appelés à siéger au Jury d'Assises. A partir de cette liste préparatoire, le Tribunal de Grande Instance procédera à une seconde sélection tenant compte de certains critères et d'éventuelles incompatibilités.

Par tirage au sort, sont désignés :

- |                    |   |
|--------------------|---|
| ✚ Saint Valérien : | Monsieur Gaylord MOULIN<br>Madame Virginie JOLLY OUVRARD                |
| ✚ Pouillé :        | Madame Ida JADEAU BONNIN<br>Madame Denise JOUBERT FORGERIT              |
| ✚ L'Hermenault :   | Madame Christiane ALBERT FAVREAU<br>Monsieur François COYREAU DES LOGES |

**OBJET N° 144 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION, PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERMENAULT, DE LA COMPENSATION A LA COMMUNE DE SAINT-VALERIEN**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°129 du 4 mai 2015.**

Le passage à la Taxe Professionnelle Unique voté lors du conseil communautaire de décembre 2009 pour une application au 1er janvier 2010 a entraîné pour les communes du groupement, des variations positives ou négatives de leurs ressources.

Pour leur permettre de maintenir les ressources précédentes, un système de compensations a été mis en place.

Au titre de cette compensation, la commune de Saint-Valérien devait reverser à la Communauté de Communes du Pays de L'Herminault, 12 830 Euros. Au vu de la situation financière de la commune de St Valérien, la CLECT (Commission chargée d'évaluer cette compensation) qui s'est réunie le 13 avril dernier a proposé une correction spécifique de l'attribution de compensation de Saint Valérien en réduisant cette somme à 2 830 Euros.

Le Maire propose à l'assemblée de faire lecture du rapport de la CLECT.

Le Maire invite les membres de son Conseil Municipal à se prononcer sur cette modification d'attribution de compensation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 13 avril 2015 et par voie de conséquence approuve la modification de l'attribution de compensation de la commune de Saint-Valérien :**  
Soit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, une attribution de compensation négative de 12 830 €  
Une réduction de l'attribution de compensation de 10 000 €  
Soit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, une attribution de compensation négative de 2830 €.
- **AUTORISE le Maire à signer tout document visant à intervenir dans ce domaine.**

#### **OBJET N° 145 : SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LE SYDEV POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE**

L'extension de l'habitat individuel amène la commune à envisager l'extension de l'éclairage public.

Les travaux nécessaires portent sur :

- le lotissement les Noyers Parets pour 11 candélabres dont la charge financière pour la commune est de 25.862 Euros.
- Le chemin de l'Evêque pour 2 candélabres dont la charge financière pour la commune est de 4.880 Euros.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable au projet et autorise le Maire à signer la convention avec le SYDEV.

#### **OBJET N° 146 : SIGNALISATION DES LIEUX DITS**

Le Maire signale que les panneaux indiquant les lieux-dits sont abimés.

Monsieur PAGIS, Adjoint en charge de ces travaux de voirie, a demandé un devis à l'entreprise Signalisation 85 pour l'ensemble des panneaux.

Le devis s'élève à 1563,41 Euros, pose comprise.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable au projet.

## **OBJET N° 147 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERMENAULT POUR PARTAGE DES FRAIS LIES AU FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE SPORTS**

La Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault propose une convention pour le partage des frais d'exploitation de la salle omnisports située rue du Stade Beaulieu à L'Hermenault.

Les factures d'électricité et de gaz (abonnement + consommables) seront imputables à hauteur de 11,54% à l'attributaire. Concernant les factures d'eau, elles seront imputables à hauteur de 48,37% à l'attributaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions, accepte la convention et autorise le Maire à la signer.

## **OBJET N° 148 : REMBOURSEMENT DE FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT**

Après délibération, le Conseil Municipal décide que les établissements publics, dont le secrétariat est assuré à la Mairie, et qui de ce fait utilisent les services de la machine à affranchir, rembourseront à la commune une somme forfaitaire évaluée pour l'exercice 2015 comme suit :

✚ SIVU de Gendarmerie	250 €
✚ Association Foncière	100 €

## **OBJET N° 149 : LOCATION A LA SCI DU CHATEAU**

L'inauguration de la Maison Médicale a donné lieu à un prêt de matériels.

Compte tenu que l'activité de la SCI du Château est une mission de service public et après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde la gratuité pour ce prêt.

## **OBJET N° 150 : TRAVAUX SUR LE PARKING DU COMPLEXE SPORTIF**

Un devis de 2580,48 Euros a été émis par la société COLAS pour le creusement de tranchées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis et autorise le Maire à le signer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ✘ La signalisation des commerces et entreprises est possible en en formulant la demande auprès de la Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault. Le financement est à la charge des demandeurs.
- ✘ La chambre d'agriculture de la Vendée informe que les collectivités peuvent présenter un projet de plantation de haies et d'alignement. La commune n'a pas de projet pour 2015.
- ✘ Organisation de la fête du 12 juillet : faire la demande du compteur électrique provisoire, location de 2 stands 3x3 pour la partie technique et aide des conseillers pour la préparation.
- ✘ SYDEV : Vendée électrique tour les 4, 5 et 6 juin
- ✘ Rapport de la commission voirie :
  - Réaménagement de la RD 14,
  - Proposition de limiter la vitesse à 70 km/h devant la salle du Jary,
  - Projet d'un îlot central pour sécuriser la sortie du parking de la salle du Jary,
  - Demande de mise en place d'un terrain de palets à la salle du Jary,
  - Début de l'inspection télévisuelle du réseau d'assainissement le 2 juin 2015,

- Début des travaux de voirie le 15 juin 2015,
- Réunion autour du projet de la Place du Marché le 8 juin 2015 avec la CCI-CCU

La séance est levée à 22 h 30

-----  
 Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 143 au n° 150.  
 -----

<b>ROUX</b> Jean-Pierre	<b>RABILLER</b> Patrice	<b>PAGIS</b> Joël
<b>FRANCHI</b> Marie-Pierre	<b>ROCHER</b> Stéphane	<b>COUMAILLEAU</b> Michel
<b>JOLLY</b> Corinne	<b>TRILLAUD</b> Philippe	<b>VILLAUME</b> Jessy
<b>SUIRE</b> Christelle	<b>GROSZ</b> Pierre	<b>BRIT</b> Francis
<b>BERGÉ</b> Marie-Josée	<b>LE BARZIC</b> Dominique	